

# **CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE LOIRE**

**Société Coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit, régie  
notamment par les articles L512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier**

**au capital de 30 982 912,20 €**

**SIEGE SOCIAL : 94 rue Bergson BP 524 42007 ST ETIENNE**

**N° SIRET 380 386 854 00018 – CODE NAF : 6419 Z**

**Caisse cotée sur l'Euronext Paris (compartiment C)**



**Descriptif du programme de rachat de ses propres certificats coopératifs**

**d'investissement, autorisé**

**par l'Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires**

**du 12 mars 2010**

## **I - Nombre de titres et part du capital détenu directement ou indirectement par l'émetteur au 6 mars 2010**

4882 CCI, représentant 0,49 % de l'ensemble des certificats coopératifs d'investissement composant le capital social de la Caisse Régionale, et 0,06 % du capital social.

Ces titres sont détenus au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie approuvée par l'AMF, et conclu avec Crédit Agricole Cheuvreux.

## **II - Répartition des objectifs par titres de capital détenus**

La totalité des CCI détenus sont affectés à l'objectif d'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

## **III - Objectifs du programme**

La finalité unique du programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement est d'assurer l'animation du marché de ces titres par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

## **IV – Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être rachetés, ainsi que prix maximum d'achat**

### **1 – Part maximale du capital à acquérir par la Caisse Régionale**

La Caisse Régionale est (ou sera) autorisée à acquérir et à détenir un maximum de 3% de l'ensemble des certificats coopératifs d'investissement composant son capital, soit 30.096 certificats coopératifs d'investissement.

### **2 – Caractéristiques des titres concernés**

Nature des titres rachetés : certificats d'investissement cotés sur Euronext Paris (compartiment C).

Libellé : CCI du Crédit Agricole Loire Haute-Loire.

Code ISIN : FR 0000045239.

### **3 – Prix maximal d'achat**

L'acquisition de ces titres dans le cadre de ce programme se fera sur la base du prix maximal fixé par l'Assemblée, soit 110 €uros par CCI (hors frais)

## **V - Durée du programme**

18 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mars 2010, soit jusqu'au 11 septembre 2011.

## VI - Opérations effectuées dans le cadre du précédent programme

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres  
du 28 mars 2009 jusqu'au 6 mars 2010

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte au 6 mars 2010 :  
0,49 % du nombre de CCI et 0,06% du nombre de titres composant le capital

Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0

Nombre de titres détenus en portefeuille au 6 mars 2010 : 4882 au travers du contrat de  
liquidité

Valeur comptable du portefeuille au 6 mars 2010 : 179 436,85 €

Valeur de marché du portefeuille au 6 mars 2010 : 40,90 €

Période allant du 28 mars 2009 au 6 mars 2010	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme	
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
<b>Nombre de titres</b>	4322	6486	NEANT	NEANT
<i>Dont contrat de liquidité</i>	4322	6486		
<b>Cours moyen de la transaction</b>	37,01	37,15		
<b>Montants (en €)</b>	159 958	240 959		
<i>Dont contrat de liquidité</i>	159 958	240 959		